



Dossier technique

Sélective Inter-Régionale Nord AER

Le 31 mars 2024

CHALONS EN CHAMPAGNE

Dossier technique Sélective Inter- Régionale Nord

GRAND-EST
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
HAUTS DE FRANCE
ILE DE France
CENTRE-VAL DE LOIRE
PAYS DE LA LOIRE
BRETAGNE
NORMANDIE

Forclusion / limite d'engagement :

17 mars 2024

Contact technique

Responsables techniques

Gestionnaire : Aurélie SPAETH – 06.02.59.43.04 / competition@ffgymgrandest.fr

Directeur de compétition : Olivier DETTWILLER – 06.36.11.96.37 / olivier.dettwiller@ffgymgrandest.fr

Procédure d'engagement des juges

Les clubs engagent leurs juges dans engagym **avant le 17 mars** (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).

Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.

Dans le cas d'un club qui souhaite donner une information complémentaire au responsable des juges de l'évènement (par exemple 2 juges engagés : 1 pour la Filière Elite, le second pour la Filière Nationale), cocher la case dispo partielle et inscrire les

précisions dans la fenêtre qui s'ouvre puis valider.



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 17/03/2024. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à laetitia.lenclos@ffgym.fr

Accréditations

Les demandes d'accréditations dirigeant et entraîneurs se font via EngaGym comme pour les gymnastes.

A l'accueil des clubs, chaque responsable de club se verra remettre les accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant (s'il en a fait la demande sur EngaGym)
- 1 accréditation par gymnaste engagé
- 1 accréditation par juge engagé via le formulaire
- 1 accréditation par entraîneur (s'il en a fait la demande via EngaGym)

Le nombre d'accréditations entraîneur pour chaque club est défini par le nombre de gymnastes (par discipline):

- 1 entraîneur pour 1 unité
- 2 entraîneurs pour 2 ou 3 unités
- 3 entraîneurs pour 4 ou 5 unités
- 4 entraîneurs pour 6 unités et +

Engagements des gymnastes :

Tarifs

Filière Performance :

36 euros pour les solos

28 euros pour les trios

40 euros pour les groupes

Les engagements sont à réaliser par EngaGym avant le 28 mars (23h59).

Règlement des engagements

Règlement par virement bancaire :

Nous vous invitons à privilégier ce mode de paiement.

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer le n° d'affiliation du club, la référence indiquée sur le bordereau d'engagement généré par @FFGYM LICENCE ET le lieu de la compétition. Ex 44057.XXX/1563/Reims).

Règlement par e-paiement :

Il est possible de régler directement les droits d'engagements de vos compétitions directement sur Engagym.

Musique

Les musiques devront être téléchargées au plus tard **le 24 mars** via l'application DJGym accessible via le site de la FFGym – Rubrique Compétitions. Toutes les informations nécessaires pour utiliser l'application DJGym sont disponibles dans le tutoriel disponible sur le site de la fédération (tutoriel accessible sur la page d'accueil de DJGym).

Pour associer une musique à un groupe, il faut choisir un/une gymnaste de l'ensemble. La musique sera ensuite associée automatiquement à tout l'ensemble engagé.

Attention : Pour les catégories qui ont 2 ou 3 mouvements, pour associer la musique au statique, dynamique ou combiné, le type de mouvement est choisi dans la rubrique « Appareil ».

Pensez à associer le bon mouvement. Par défaut, la musique est associée au « statique ». La plupart des soucis en Nationale B découlent de ce paramètre.

Prévoir une copie des musiques sur support USB pour le jour de la compétition.

Forfaits :

- Forfait déclaré avant la date de forclusion des engagements : pas de droits d'engagements à régler, pas d'amende.
- Forfait justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, etc...)
- Forfait non déclaré ou forfait non justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés, amende.

Le forfait est à déclarer via l'application EngaGym.

Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel. L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des athlètes présents.

Certificats médicaux élite

Certaines catégories nécessitent un certificat médical élite. Ce certificat doit être envoyé à la Fédération Française de Gymnastique à certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard 7 jours avant la compétition concernée (soit avant le 3 février).

Les gymnastes dont le certificat n'a pas été transmis à la Fédération devront être en mesure de le présenter sur place sans quoi ils ne seront pas autorisés à concourir.

Modalités de compétition

Echauffements

L'échauffement spécifique aura lieu sur le praticable de la salle d'échauffement. Passage direct en salle de compétition. Pas de défilé d'entrée.

Organisation du plateau

L'accès au plateau de compétition n'est autorisé qu'aux compétiteurs, aux entraîneurs, aux juges en tenue. Les compétiteurs doivent maintenir l'espace de compétition dégagé de leurs effets personnels.

Planning de compétition

Le planning prévisionnel est disponible sur le site de la FFGYM, sur la page du calendrier de la compétition, ainsi que sur le site du Comité Régional. Le planning définitif sera diffusé à ces mêmes endroits.

Récapitulatif des formalités techniques à accomplir

Formalité	Où	Date limite
Engagement des gymnastes	EngaGym	17 mars
Accréditations entraîneurs et dirigeants	EngaGym	17 mars
Engagement des juges	Jugegym	17 mars
Paiement des engagements	EngaGym	28 mars
Téléchargement des musiques	DJGym	24 mars